

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-sept novembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH,

Pouvoirs : Julien LEFEVRE à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Valérie DIOT à Gérard LEMERCIER, Thérèse FICHET à Mickael PEREIRA, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Simon JARAIE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Hugues CANTEL, Justine REPEL, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

**MODIFICATION DES DELIBERATIONS RELATIVES A LA CESSION DES TERRAINS ZONE DE
L'AERODROME A L'IBTN**

Exposé des motifs :

Les 04 octobre et 06 décembre 2021, le Conseil Municipal a déclassé, désaffecté et acté la cession de tout ou partie des parcelles ZE 67, ZE 71, ZE 79 et ZE 80 à l'Intercom Bernay Terres de Normandie permettant l'aménagement et la mise en vente de la zone d'activités de l'aérodrome.

La validation des projets des acquéreurs intéressés et le découpage parcellaire par le géomètre a modifié à la marge les surfaces à céder.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de modifier les délibérations n°97-2021 et n°132-2021 afin d'actualiser les parcelles et les surfaces cédées à l'IBTN

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1311-1

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 3111-1 et L. 3112-4

Vu la délibération n°97-2021 en date du 04 octobre 2021,

Vu la délibération n°132-2021 en date du 06 décembre 2021,

Vu la lettre - avis du Domaine en date du 10 novembre 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DE MODIFIER les dispositions ci- dessous des délibérations n°97-2021 et 132-2021 concernant les parcelles et les surfaces à céder à l'IBTN

Délibération n°97-2021

- **DE CONSENTIR** à la Communauté de Communes Bernay Terres de Normandie la cession présentée ci-dessous et sur le plan annexé :

Projet	Parcelles concernées	Surface	Prix de cession
A	ZE 67 ZE 79	10 110 m ²	116 265 €
B	ZE 79 ZE 80	15 330 m ²	176 306,50 €

Délibération n°132-2021

- **DE CONSENTIR** à la Communauté de Communes Bernay Terres de Normandie la cession présentée ci-dessous et sur le plan annexé :

Projet	Parcelles concernées	Surface	Prix de cession
A	ZE 67 ZE 71 ZE 79	3 000 m ²	33 000 €
B	ZE 67	1 500 m ²	17 250 €

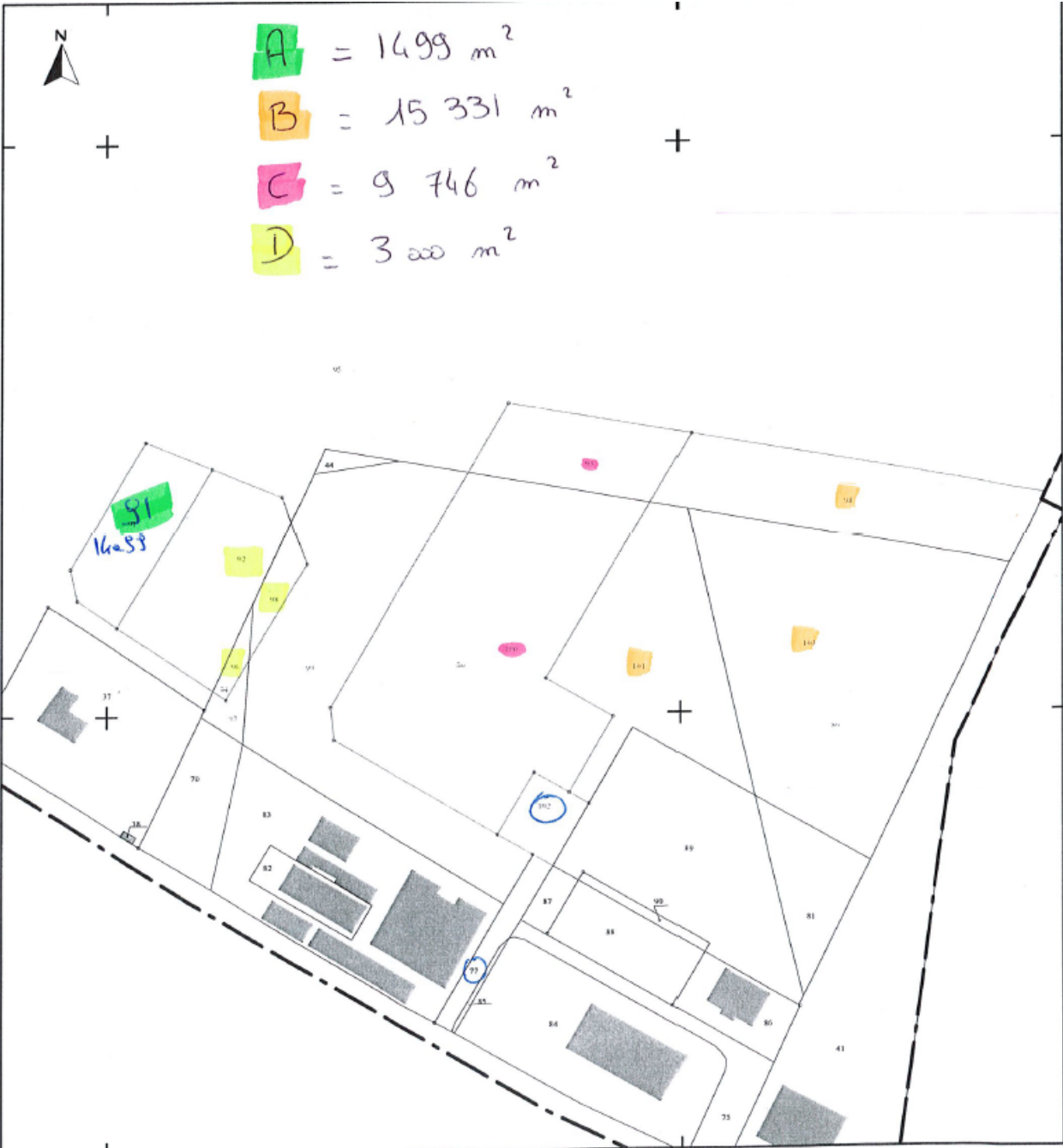
Par les dispositions suivantes :

- **DE CONSENTIR** à la Communauté de Communes Bernay Terres de Normandie les cessions présentées ci-dessous et sur le plan annexé

Projet	Parcelles concernées	Surface	Prix HT de cession au m ²	Prix total de cession
A	ZE 91	1 499 m ²	11,50 €	17 238,50 € HT
B	ZE 94 ZE 101 ZE 103	15 331 m ²	11,50 €	176 306,50 € HT
C	ZE 93 ZE 100	9 746 m ²	11,50 €	112 079 € HT
D	ZE 92 ZE 96 ZE 98	3 000 m ²	11 €	33 000 € HT

Pour copie certifiée conforme

Annexe 1 : Plan de situation





**Direction régionale des Finances
Publiques de la Seine-Maritime**
Pôle d'évaluation domaniale
21 Quai Jean Moulin
76037 - ROUEN CEDEX
drfip76.pole-evaluation@dgifip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Arnaud STEPHAN
Courriel : arnaud.stephan@dgifip.finances.gouv.fr
Tel : 06 13 89 56 39 et 02 32 18 93 86

Ref DS : 10526256
Ref OSE : 2022-27056-83137
Dossier connexe : 2021-27056V0014



Le Directeur régional des Finances publiques
de Normandie et de la Seine-Maritime

à
Madame la maire
Mairie de Bernay
Place Gustave Heon
27300 BERNAY

Rouen, le 10/11/2022

LETTRÉ – AVIS DU DOMAINE

Désignation du bien :	Terrain
Adresse du bien :	Aérodrome de Bernay – route de Thiberville 27300 BERNAY
Valeur vénale :	11 € HT/m² avec une marge d'appréciation de 10 %

Objet : Demande d'actualisation d'un avis domanial.

Affaire suivie par Jeremy SMAGUE, directeur des affaires juridiques.

Madame,

Vous me demandez l'actualisation de notre évaluation n° 2021-27056V0014 en date du 14 janvier 2021 concernant la cession par la commune de Bernay d'une emprise de terrain de 15 331 m² située route de Thiberville à BERNAY, sur les parcelles ZE 94 (ex ZE 67) (3 348 m²), ZE 101 (ex ZE 79) (3 831 m²) et ZE 103 (ex ZE 80) (8 152 m²).

Votre demande est formulée en vue de la signature prochaine de l'acte de vente.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en l'absence de modification substantielle du projet, l'estimation du 14/01/2021 à 11 € HT /m² pour cette emprise de terrain, assortie d'une marge de négociation de 10 %, peut être reconduite.

La durée de validité du présent avis est limitée à 1 an.

Veuillez agréer, madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur régional
des Finances publiques, et par délégation

Arnaud STEPHAN
Inspecteur des finances publiques